

ATTESTATION CERTIFIANT LA FIN DE LA FORMATION PRATIQUE

Nous certifions que :

Nom :

Prénom :

A suivi l'ensemble de la formation pratique soit au minimum 2 heures de conduite effective et 1h30 de formation collective.

- Option « côtière »
- Option « eaux intérieures »

Validé le :

Fait à le

Signature de l'Établissement de Formation :

Signature du candidat :

Ce document doit être fourni au dossier d'inscription pour l'examen théorique